



La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a modifié le fonctionnement des CAP et le rythme des campagnes de mobilités (CDM) des corps.

Désormais la CAP IESSA ne se réunit plus lors des campagnes de mutations et l'administration décide seule des affectations.

Cette nouvelle règle complique la tâche pour s'assurer que l'égalité de traitement entre les agents est bien respectée et des contacts informels réguliers ont lieu entre l'administration et les organisations syndicales avant la CDM notamment pour pointer du doigt des demandes ou cas particuliers.

FO participe activement à ces réunions de préparation bilatérales et incite les agents à prendre contact avant chaque CDM.

L'importance de voter

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, pour la première fois, le vote se fera par voie électronique.

Comme toute élection ne laissez pas les autres choisir pour vous ! Les élections de décembre 2022 vont définir la représentativité syndicale au sein de toutes les instances de la DGAC pour 4 ans.

Premier syndicat confédéré de la Fonction Publique d'État, FO travaille en toute indépendance et n'est rattaché à aucun courant politique.

CAP IESSA

- ✓ **Pascal REILHAN** (CESNAC)
- ✓ **Jean-Marc DEMARS** (SIR-SO)
- ✓ **Alain TAVERNIER** (SNA-N)
- ✓ **David FRABOULET** (CESNAC)
- ✓ **Patrick CONTE** (SNA-NE)
- ✓ **Raphaël MAJOLI** (SNA-NE)
- ✓ **Guy PINSON** (SEAC-PF)
- ✓ **Stéphen GUIRAUD** (SNA-N)

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, Choisissez des représentants, pour être plus **FO**rts Ensemble !



Imprimé en France - PIVARD - RCS Evry B390 987 608 - No pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stock.adobe.com - Freepik - Tous droits réservés - Création et mise en page - www.doubles-clics.fr



Plus **FO**rts Ensemble !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 1^{er} au 8 Décembre 2022

JE VOTE



Ce que nous défendons :

L'amélioration du statut IESSA et son maintien dans une DGAC unie au sein de la Fonction Publique d'État.

La crise sanitaire du Covid qui a généré l'effondrement du trafic et des recettes a mis à mal le budget de la DGAC. Le statut IESSA et l'appartenance à la Fonction publique ont permis de préserver tous les emplois et l'intégralité des salaires. Le SNNA FO continuera de se battre contre la libéralisation et la privatisation des services ATM et l'externalisation des développements des systèmes au plan national et international pour préserver le statut IESSA.

Une mobilité claire et équitable

Le SNNA FO soutient l'équité entre les agents et continuera de défendre les dossiers des agents postulant sur AVE en amont de la commission d'affectation.



Un pouvoir d'achat préservé et amélioré pour les IESSA

Pour défendre le pouvoir d'achat des IESSA, FO obtient le 22 septembre 2022 une revalorisation de 3.5% de la totalité du régime indemnitaire et le versement d'une prime annuelle de 600 euros, **et exige** :

- La perception de la NBI qui est prise en compte pour la retraite) à hauteur de 85 points (75 actuellement) dès l'obtention de la QTS et au plus tard à 35 ans.
- La perception d'une retraite taux plein à la limite d'âge.
- La mise en œuvre d'un dispositif de complément de retraite type ATC.

Des effectifs à la hauteur des besoins :

D'ici moins de 10 ans, les départs à la retraite seront nombreux du fait de la pyramide des âges. Il faut prendre en compte la durée de formation initiale et les nouveaux besoins liés à la mise en œuvre des systèmes.

FO défendra un recrutement de 300'IESSA su 5 ans.

Des conditions de travail, des recrutements et un statut à la hauteur des enjeux :

- 300 recrutements sur 5 ans ,
- Garantir l'accès au grade d'Ingénieur en chef au plus tard à 57 ans,
- Augmenter le nombre de postes budgétaires CUTAC,
- Préserver le métier IESSA par le maintien du savoir faire,
- Refus de laisser la main aux seuls intervenants extérieurs (voir DTI) et lutter contre l'externalisation pour garder la maîtrise des systèmes,
- Faciliter le télétravail en laissant le choix à l'agent,
- Améliorer la prise en charge des déplacements des IESSA en formation entre l'ENAC et leur centre d'affectation.

Une modernisation de nos équipements qui doit se poursuivre

La reprise progressive du trafic doit s'accompagner d'un calendrier précis sur la mise en place de nouveaux outils opérationnels efficaces et sécuritaires

Le SNNA FO veillera plus que jamais à défendre l'évolution des moyens techniques et s'opposera à toute réduction du budget d'investissement.

Le respect de l'humain au cœur du système

Le SNNA FO défend un meilleur accompagnement social et psychologique en cas de réorganisations ou de fermeture des services.

Un droit de grève à sanctuariser

Le droit de grève, tel qu'il existe aujourd'hui, est actuellement menacé au niveau européen, sous l'impulsion des compagnies aériennes regroupées dans A4E. Le SNNA FO met tout en œuvre pour préserver ce droit fondamental qui permet la défense des personnels.

L'action sociale solidaire

FO, membre du CCAS, continuera à promouvoir une action sociale de qualité au sein de la DGAC dans tous les domaines (associatifs, vie sociale, restauration), notamment en garantissant une harmonisation du « coût repas » de chaque agent quel que soit le service.

